RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

ROCAL Acid Multi

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
détartrant

Utilisations contre-indiquées
Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse
ROTHENBERGER Werkzeuge GmbH
Industriestraße 7
65779 Kelkheim

N° de téléphone +49 (0) 61 95 / 800 - 1
N° Fax +49 (0) 6195 / 800 - 3500
e-mail info@rothenberger.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité
sdb_info@umco.de

Identification de distributeur

Adresse
ROTHENBERGER (Schweiz) AG
Herostrasse 9
8048 Zürich

N° de téléphone +41 (0) 44 435 30 30

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145; de l'étranger: +41 44 251 51 51(Centre Suisse d´Information Toxicologique)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Eye Dam. 1; H318
Skin Corr. 1B; H314

Informations relatives à la classification
Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :
Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2
Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH05

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:
acide formique

Mentions de danger

H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

Éléments d'étiquetage additionnels
5,0 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inhalative inconnue.
37,6 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité dermale inconnue.

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT
donnée non disponible

Evaluation vPvB
donnée non disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	**acide formique**		**cf. note bas de page (2)**	
	64-18-6 200-579-1 607-001-00-0 01-2119491174-37	Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 25,00 - < 50,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16
(2) Selon l'état actuel de connaissances et en applicant les critères énoncés à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008, est exigée la classification indiquée ci-dessus. Celle-ci allant au-delà de la classification reportée dans le tableau 3 à l'annexe VI du règlement (CE) no 1272/2008.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	B	Skin Irrit. 2; H315: C >= 2% Eye Irrit. 2; H319: C >= 2% Eye Dam. 1; H318: C >= 10% Skin Corr. 1B; H314: C >= 10% Eye Dam. 1; H318: C >= 90% Skin Corr. 1A; H314: C >= 90%	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage

des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	**orale**	**dermale**	**par inhalation**
1	730 mg/kg de poids corporel		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales
S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les les personnes contaminées en position latérale de sécurité. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. Appeler immédiatement le médecin.

Après inhalation
Assurer un apport d'air frais. Pas de traitement par bouche-à-bouche ou bouche-à-nez.

Après contact cutané
Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. Consulter le médecin.

Après contact oculaire
Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Assurer un traitement ophtalmologique immédiat.

Après ingestion
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes
brûlures

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d’extinction

Agent d'extinction approprié
Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Agent d'extinction non approprié
Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2); Monoxyde de carbone (CO); vapeurs ou gaz corrosifs

5.3 Conseils aux pompiers
Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d’urgence

Pour les non-secouristes
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes
Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l’environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer soigneusement à l'eau les surfaces contaminés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13. Informations concernant l' équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté
Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Mesures générales de protection et d'hygiène
Tenir douche de secours à la disposition. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder les emballages solidement fermés et les entreposer dans des lieux frais et bien ventilés.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits
Ne pas stocker avec des produits alimentaires. substances à éviter, cfr. rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	**acide formique**	**64-18-6**		**200-579-1**	
	MAK (SUVA)				
	Ameisensäure / Acide formique				
	VLE (courte durée)	19	mg/m³	10	ml/m³
	VLE (8h)	9,5	mg/m³	5	ml/m³
	Remarque/s	SSC			
	2006/15/EC				
	Formic acid				
	VLE (8h)	9	mg/m³	5	ppm

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	**durée d'action**	**effet**	**Valeur**	
1	**acide formique**			**64-18-6 200-579-1**	
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	19	mg/m³

	par inhalation	(chronique) à long terme	local	9,5	mg/m³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	**acide formique**			**64-18-6 200-579-1**	
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	9,5	mg/m³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	3	mg/m³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	**acide formique**		**64-18-6 200-579-1**	
	Eau	eau douce	2	mg/L
	Eau	eau marine	0,2	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	1	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	13,4	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	1,34	mg/kg poids sec
	sol	-	1,5	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	7,2	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés
Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire
En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.
Filtre respirateur (gaz) : B2

Protection des yeux / du visage
Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Protection des mains
Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	butyl-caoutchouc		
Epaisseur du matériel	>	0,7	mm
Temps de passage	>	8	h

Divers
Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation
liquide

Etat/Couleur
liquide
incolore

Odeur
acide

pH				
Valeur	2	-	4	
Température de référence			20	°C
Source	fournisseur			

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition				
Valeur			100	°C
Pression de référence			1013	mbar
Source	fournisseur			

Point de fusion/point de congélation
Donnée non disponible.

Température de décomposition
Donnée non disponible.

Point d'éclair				
Valeur			70	°C
Source	fournisseur			

Température d'inflammation
Donnée non disponible.

Inflammabilité
Donnée non disponible.

Limites inférieure d'explosion
Donnée non disponible.

Limites supérieure d'explosion
Donnée non disponible.

Pression de vapeur
Donnée non disponible.

Densité de vapeur relative
Donnée non disponible.

Densité relative
Donnée non disponible.

Densité				
Valeur	1	-	1,3	g/cm³
Température de référence			20	°C
Source	fournisseur			

Solubilité dans l'eau	
Source	fournisseur
Remarque/s	soluble

Solubilité
Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
Donnée non disponible.

Viscosité
Donnée non disponible.

Caractéristiques des particules
Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique
Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter
Néant, à l'utilisation appropriée.

10.5 Matières incompatibles
Alcalis; Métaux; hypochlorites

10.6 Produits de décomposition dangereux
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**acide formique**	**64-18-6**	**200-579-1**

DL50		730	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë
Donnée non disponible.

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**acide formique**	**64-18-6**	**200-579-1**

CL50		7,4	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Donnée non disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Donnée non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**acide formique**	**64-18-6**	**200-579-1**

Voie d'exposition	Peau
Espèces	cobaye
Méthode	OCDE 406

Source	ECHA
Évaluation	non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales
Donnée non disponible.

Toxicité pour la reproduction
Donnée non disponible.

Cancérogénicité
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Donnée non disponible.

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Donnée non disponible.

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**acide formique**	**64-18-6**	**200-579-1**
CL50		130	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Danio rerio		
concerne	CAS 540-69-2		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**acide formique**	**64-18-6**	**200-579-1**
CE50		365	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
concerne	CAS 540-69-2		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**acide formique**	**64-18-6**	**200-579-1**
NOEC	>	100	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide formique	64-18-6	200-579-1

CE50		1000	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Skeletonema costatum		
concerne	CAS 590-29-4		
Méthode	ISO/DIS 10253		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide formique	64-18-6	200-579-1

NOEC		560	mg/l
Durée d'exposition		3	jour(s)
Espèces	Skeletonema costatum		
concerne	CAS 590-29-4		
Source	ECHA		

Toxicité sur bactéries
Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide formique	64-18-6	200-579-1

Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 C		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol
Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	donnée non disponible
Evaluation vPvB	donnée non disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit
Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage
Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales.Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN
Classe 8

Code de classification	C3
Groupe d'emballage	II
N° d'identification de danger	80
Numéro ONU	UN3412
Nom technique	ACIDE FORMIQUE solution
Code de restriction en tunnels	E
Étiquette	8

14.2 Transport IMDG

Classe	8
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN3412
Nom et description	FORMIC ACID Solution
EmS	F-A, S-B
Étiquettes	8

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	8
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN3412
Nom et description	Formic acid Solution
Étiquettes	8

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX	
Le produit est soumises à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 3

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses
Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions
Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles

s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations
Modifications / suppléments:
Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:
Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.
Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H318	Provoque de graves lésions des yeux.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité
UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.
Prod-ID 781295